



Cancer du col de l'utérus

se protéger et
se faire dépister

Une information de la Ligue contre le cancer

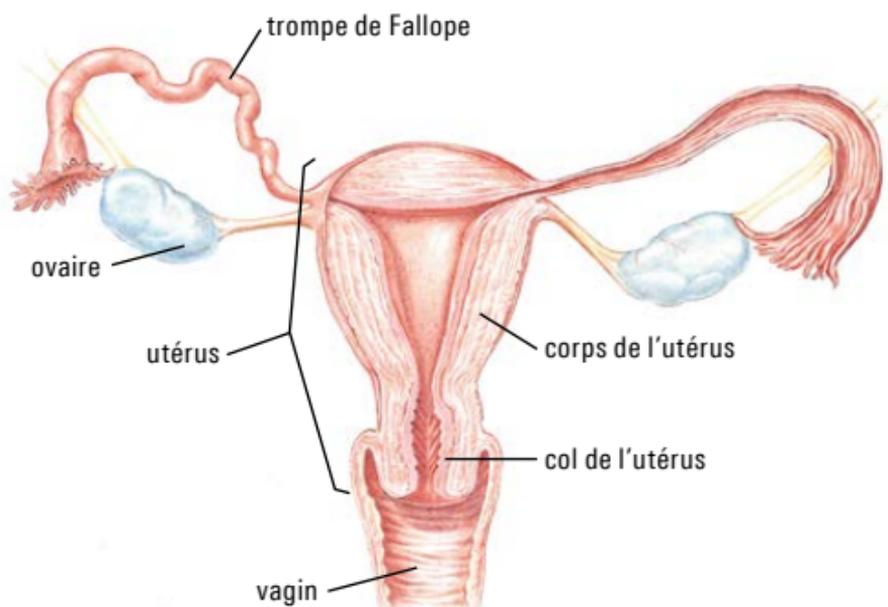


SOMMAIRE

Le col de l'utérus	4
Le cancer du col de l'utérus	6
Les papillomavirus humains (PVH)	8
Se protéger	10
Dépistage	11
Que pouvez-vous faire par vous-même ?	17
Informations supplémentaires	18
Adresses utiles	19
La Ligue contre le cancer de votre région	20

LE COL DE L'UTÉRUS

L'utérus est un organe en forme de poire situé dans le bas-ventre de la femme. C'est dans l'utérus que grandit le fœtus jusqu'à la naissance. L'utérus est composé de deux parties : le col de l'utérus (ou col utérin) et le corps de l'utérus (ou corps utérin).



L'utérus peut être touché par deux types de cancer :

- **Le cancer du col de l'utérus** (carcinome cervical) se développe à partir de la muqueuse du col utérin.
- **Le cancer du corps de l'utérus** (carcinome de l'endomètre) se développe à partir de la muqueuse du corps utérin.

Bien qu'ils affectent le même organe, ces deux types de cancer sont très différents l'un de l'autre.

Des informations approfondies sur le cancer du corps de l'utérus vous sont proposées dans la brochure « Le cancer de l'utérus » (voir p. 18).

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Combien de femmes sont touchées par le cancer du col de l'utérus ?

Chaque année en Suisse, en moyenne quelque 250 femmes développent un cancer du col de l'utérus et environ 75 décèdent d'un tel cancer. En outre, un stade précurseur du cancer du col de l'utérus est diagnostiqué chez quelque 5000 femmes.

Qui est touché par le cancer du col de l'utérus ?

Le cancer du col de l'utérus peut toucher des femmes encore jeunes. Près de la moitié des femmes touchées ont moins de 50 ans au moment du diagnostic. La plupart des femmes qui décèdent d'un tel cancer ont plus de 50 ans.

Quels sont les symptômes spécifiques du cancer du col de l'utérus ?

- des saignements vaginaux inhabituels,
- des écoulements vaginaux nauséabonds,
- des douleurs dans la région du bas-ventre.

Le plus souvent, toutefois, ces symptômes ont pour origine une autre affection, plus bénigne, qu'un cancer du col de l'utérus. Ils doivent néanmoins amener à consulter un médecin.

Quelle est la cause du cancer du col de l'utérus ?

Le cancer du col de l'utérus apparaît presque toujours à la suite d'une infection chronique (durable) par certains papillomavirus humains (PVH).

LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (PVH)

Que sont les papillomavirus humains ?

On connaît une bonne centaine de types de papillomavirus humains. Tous les types de PVH ne sont pas également dangereux. Les PVH 16 et 18 sont responsables de 70 % des cancers du col de l'utérus. D'autres types de PVH peuvent être à l'origine de verrues génitales.

Comment contracte-t-on des PVH ?

Les PVH se transmettent principalement lors de rapports sexuels non protégés.

Quelle est la fréquence des infections à PVH ?

Les infections à PVH sont très répandues chez les personnes sexuellement actives. La plupart de ces infections guérissent d'elles-mêmes sans séquelles. Chez certaines femmes, cependant, l'infection peut devenir chronique.

Qu'est-ce qu'une infection chronique à PVH ?

Après la contamination, le corps combat le virus, mais il ne le fait pas toujours avec succès. Dans certains cas, l'infection à PVH devient chronique : les virus demeurent dans l'organisme et peuvent provoquer des modifications des cellules du col de l'utérus. Les femmes touchées ne remarquent souvent pas l'existence de cette infection chronique à PVH. Avec le temps, toutefois, l'infection peut provoquer des lésions précancéreuses. Si ces lésions précancéreuses continuent d'évoluer, elles peuvent dégénérer en cancer.

SE PROTÉGER

Comment se prémunir contre les PVH ?

L'usage de préservatifs lors des rapports sexuels diminue le risque de contamination par des PVH. Pour les adolescents et les jeunes adultes, femmes et hommes, il existe une vaccination pour se protéger des papillomavirus humains (PVH) les plus dangereux.

Contre quoi la vaccination anti-PVH protège-t-elle ?

La vaccination anti-PVH protège d'une infection par certains types de PVH. Il existe deux vaccins différents. Les deux protègent contre les PVH 16 et 18 ; l'un d'eux protège en plus contre les PVH 6 et 11. Si une fille ou une jeune femme a déjà contracté ces virus, la vaccination n'a aucun effet. Elle devrait donc intervenir si possible avant le tout premier rapport sexuel.

DÉPISTAGE

Comment dépister le plus tôt possible un cancer du col de l'utérus ?

Au moyen d'un frottis cervical, appelé test Pap. Ce test simple permet de détecter des lésions précancéreuses avant qu'un cancer proprement dit n'apparaisse.

Pourquoi le frottis cervical est-il si important ?

Les lésions précancéreuses du col de l'utérus ne provoquent en général aucun symptôme et ne peuvent être décelées que par des examens de dépistage tels que le frottis cervical. Si des lésions précancéreuses sont identifiées à un stade précoce, leur traitement est généralement plus simple. Il est donc important de détecter ces lésions précancéreuses avant qu'elles ne dégénèrent en cancer proprement dit.

En quoi consiste un frottis cervical ?

Le médecin prélève quelques cellules du col de l'utérus à l'aide d'un tampon d'ouate ou d'une petite brosse. Le frottis cervical ne dure que quelques minutes et il est normalement indolore. Le prélèvement est envoyé dans un laboratoire, où il est examiné au microscope pour détecter d'éventuelles anomalies des cellules. Si quelque chose de suspect est constaté, le médecin en informe la patiente et discute avec elle de la suite des investigations.

Que se passe-t-il lorsque l'on suspecte un cancer du col de l'utérus ?

En cas de suspicion de cancer du col de l'utérus, le médecin discute de la suite des investigations avec la patiente. Des informations complémentaires sont fournies dans la brochure « Cancer du col de l'utérus et lésions précancéreuses » (voir p. 18).

Que se passe-t-il lorsque des lésions précancéreuses sont détectées ?

Les lésions de gravité faible ou moyenne peuvent se résorber d'elles-mêmes. Un nouveau frottis est donc réalisé quelques mois plus tard, afin de déterminer si les lésions ont disparu ou si, au contraire, elles ont continué à se développer. Les examens de contrôle sont essentiels. Les examens, de même que l'incertitude quant à l'évolution des lésions précancéreuses, peuvent être psychologiquement difficiles à supporter.

Si les lésions constatées sont de gravité élevée, elles doivent être éliminées chirurgicalement pour prévenir l'apparition d'un cancer. Une hospitalisation est alors nécessaire. Dans la plupart des cas, l'opération préserve l'utérus, de sorte que la patiente pourra encore avoir des enfants.

Est-on guérie lorsque les lésions précancéreuses ont été éliminées ?

Une fois éliminées, les lésions précancéreuses ne peuvent plus dégénérer en cancer. Mais il n'est pas exclu que de nouvelles lésions apparaissent. Par conséquent, il est important que la patiente se soumette régulièrement à un frottis cervical après avoir été opérée.

Qui devrait se soumettre à un frottis de dépistage ?

Chaque femme devrait se soumettre régulièrement à un frottis de dépistage dès le tout premier rapport sexuel.

Les femmes ayant bénéficié d'une vaccination anti-PVH devraient-elles aussi se soumettre à un frottis cervical ?

Oui, car la vaccination ne protège pas contre tous les PVH susceptibles de provoquer un cancer du col de l'utérus.

Quelle devrait être la fréquence du frottis cervical ?

Les intervalles de temps entre les frottis de dépistage doivent être discutés individuellement avec le médecin, car plusieurs facteurs, qui diffèrent d'une femme à l'autre, sont à prendre en considération.

Quelle est la précision des résultats d'un frottis cervical ?

Le frottis cervical est le principal examen de dépistage du cancer du col de l'utérus. Tout comme n'importe quel test, le frottis cervical peut cependant donner de faux résultats. Il peut arriver que des lésions précancéreuses ne soient pas détectées ou, à l'inverse, que le résultat du test fasse soupçonner des lésions précancéreuses alors qu'il n'en existe aucune. Néanmoins, les faux résultats sont rares.

Qui paie le frottis cervical ?

L'assurance-maladie prend en charge les coûts des frottis cervicaux destinés à clarifier des symptômes ou à assurer le suivi de résultats suspects.

Si le frottis sert au dépistage, c'est-à-dire s'il est réalisé chez des femmes sans symptômes, l'assurance-maladie prend en charge les coûts des deux premiers frottis. Si aucune anomalie n'est détectée, l'assurance-maladie rembourse également les frottis ultérieurs réalisés tous les trois ans.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE PAR VOUS-MÊME ?

- Utiliser des préservatifs lors des rapports sexuels, afin de vous protéger contre la transmission de PVH.
- Vous informer sur la possibilité d'une vaccination: www.bag.admin.ch. Il existe pour les adolescents et les jeunes adultes une vaccination destinée à les protéger contre les PVH les plus dangereux.
- Vous rendre régulièrement chez votre médecin pour vous soumettre à un frottis de dépistage: le cancer du col de l'utérus peut être détecté à un stade précoce ; un examen simple (frottis cervical) permet au médecin de déceler des lésions précancéreuses ou un cancer du col de l'utérus.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Feuille d'information « Prévention et dépistage du cancer du col de l'utérus »
- Brochure « Cancer du col de l'utérus et lésions précancéreuses »
- Brochure « Le cancer de l'utérus »

Pour commander ces documents : tél. 0844 85 00 00
ou www.liguecancer.ch/brochures

ADRESSES UTILES

Ligne InfoCancer : gratuit et anonyme,
tél. 0800 11 88 11

Forum : www.forumcancer.ch, l'adresse d'échanges
entre personnes touchées et proches

Office fédéral de la santé publique :
www.bag.admin.ch

Brochures d'information sur la santé pour les
migrantes et les migrants : www.migesplus.ch

LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE VOTRE RÉGION

Krebsliga Aargau

Tel. 062 834 75 75
www.krebsliga-aargau.ch

Krebsliga beider Basel

Tel. 061 319 99 88
www.klbb.ch

Bernische Krebsliga

Ligue bernoise contre le cancer

Tel. 031 313 24 24
www.bernische-krebsliga.ch

Ligue fribourgeoise contre le cancer

Krebsliga Freiburg
tél. 026 426 02 90
www.liguecancer-fr.ch

Ligue genevoise contre le cancer

tél. 022 322 13 33
www.lgc.ch

Krebsliga Graubünden

Tel. 081 252 50 90
www.krebsliga-gr.ch

Ligue jurassienne contre le cancer

tél. 032 422 20 30
www.liguecancer-ju.ch

Ligue neuchâteloise contre le cancer

tél. 032 886 85 90
www.liguecancer-ne.ch

Krebsliga Ostschweiz SG, AR, AI, GL

Tel. 071 242 70 00
www.krebsliga-ostschweiz.ch

Krebsliga Schaffhausen

Tel. 052 741 45 45
www.krebsliga-sh.ch

Krebsliga Solothurn

Tel. 032 628 68 10
www.krebsliga-so.ch

Thurgauische Krebsliga

Tel. 071 626 70 00
www.tgkl.ch

**Lega ticinese
contro il cancro**

Tel. 091 820 64 20
www.legacancro-ti.ch

**Ligue vaudoise
contre le cancer**

tél. 021 623 11 11
www.lvc.ch

**Ligue valaisanne
contre le cancer** (Sion)

tél. 027 322 99 74
www.lvcc.ch

Krebsliga Wallis (Brig)

Tel. 027 604 35 41
www.krebsliga-wallis.ch

**Krebsliga Zentralschweiz
LU, OW, NW, SZ, UR**

Tel. 041 210 25 50
www.krebsliga.info

Krebsliga Zug

Tel. 041 720 20 45
www.krebsliga-zug.ch

Krebsliga Zürich

Tel. 044 388 55 00
www.krebsligazuerich.ch

Krebshilfe Liechtenstein

Tel. 00423 233 18 45
www.krebshilfe.li

impresum

Editrice

Ligue suisse contre le cancer (LSC), Effingerstrasse 40,
case postale, 3001 Berne,
tél. 031 389 91 00, fax 031 389 91 60,
info@liguecancer.ch, www.liguecancer.ch

Auteurs /coordination

Katrin Haldemann, Ligue suisse contre le cancer
Cornelia Schwager, Ligue suisse contre le cancer

Collaboration scientifique et rédactionnelle

Dr. med. Eva Ebnöther, Zollikon
Dr. med. Karin Huwiler, Ligue suisse contre le cancer

Design

Ligue suisse contre le cancer, Berne

Illustrations

Ueli Steingruber, Partner & Partner AG, Winterthour

Impression

Stämpfli Publications SA, Berne

Cette brochure existe aussi en allemand et en italien.

© 2017, 2010 Ligue suisse contre le cancer, Berne
2^e édition actualisée

LSC/12.2017/800 F/022170041111



ligue contre le cancer

www.liguecancer.ch